

*Questions orales*

**L'hon. Paul J. Cosgrove (ministre des Travaux publics):** Madame le Président, je dirai pour répondre à la question de l'honorable représentant que le ministère des Travaux publics sait qu'un certain nombre de fonctionnaires qui travaillent dans ces locaux ont émis des plaintes. Nous cherchons à savoir ce qui peut causer ces troubles. Je dois admettre que nous ne sommes pas aussi sûrs de l'origine de ces troubles que croit l'être le député. J'espère que nous pourrions avoir la réponse à cette question grâce aux tests améliorés que nous effectuons actuellement. Toutefois, je tiens à signaler qu'en cherchant coûte que coûte à construire des édifices qui consomment moins d'énergie, soient plus économiques et ainsi de suite, on crée d'autres problèmes notamment sur le plan de la circulation de l'air et je pense que c'est grosso modo à cela que ces difficultés sont dues.

## DEMANDE DE PUBLICATION DES ÉTUDES

**M. Cyril Keeper (Winnipeg-St. James):** C'est au même ministre que je pose ma question supplémentaire. Les renseignements que j'ai fournis au sujet des produits chimiques proviennent d'une étude du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social. Quand le ministre mettra-t-il à la disposition des travailleurs toutes les études qui ont été effectuées sur la salubrité et la sécurité des Terrasses de la Chaudière comme milieu de travail, de façon qu'ils puissent connaître comme lui tous les faits au sujet de leurs conditions de travail, et que la population puisse les connaître également?

**Des voix:** Bravo!

**L'hon. Paul J. Cosgrove (ministre des Travaux publics):** J'ai répondu à la première question en disant qu'on ne m'avait pas encore confirmé les données qu'il a énoncées dans son entrée en matière et qu'il a probablement tirées de comptes rendus de journaux que j'y ai moi-même vus pour la première fois. Je ne possède pas les renseignements qu'il imagine. Lorsqu'on aura effectué des épreuves et qu'on m'en aura communiqué les conclusions... je saurais gré au député de me communiquer celles du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social s'il les possède. Quant à moi, je ne les ai pas.

\* \* \*

## LA LOI SUR LES ARCHIVES PUBLIQUES

## DEMANDE DE MODIFICATION POUR FAVORISER L'ACCÈS À L'INFORMATION

**M. W. Kenneth Robinson (Etobicoke-Lakeshore):** Madame le Président, ma question s'adresse au secrétaire d'État. Comme la loi sur les archives publiques n'a pas été révisée depuis 1912, et que le bill C-43 sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels est à l'étude, en ce moment, au comité permanent de la justice et des questions juridiques, le ministre pourrait-il songer à réviser la loi sur les archives publiques pour la rendre conforme aux dispositions projetées du bill C-43?

**L'hon. Francis Fox (secrétaire d'État et ministre des Communications):** Je tiens à remercier le député de sa question, madame le Président. Manifestement, la mesure législative sur l'accès à l'information a pour objet de faciliter l'accès aux documents en la possession du gouvernement. Si les deux lois se contredisent, nous veillerons à les harmoniser. J'ai demandé à mes collaborateurs de discuter de la question en détail avec les responsables des Archives publiques du Canada en vue d'accorder les deux lois et de rendre plus de renseignements accessibles au public.

\* \* \*

## LES FINANCES

## LES CONSÉQUENCES DU JUGEMENT DE LA COUR D'APPEL DE L'ALBERTA AU SUJET DU BILL C-57

**L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest):** Madame le Président, le ministre des Finances pourrait-il nous dire s'il est prêt à modifier la partie IV du bill C-57 afin que la loi puisse être conforme au jugement unanime rendu par la cour d'appel de la province de l'Alberta relativement au droit du gouvernement fédéral de taxer le gaz appartenant à l'Alberta.

**L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances):** Non, Madame le Président, je n'ai pas l'intention de recommander un amendement. A mon avis, un amendement est inutile pour le moment.

## LA POSSIBILITÉ D'INTERJETER APPEL

**L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest):** Le ministre pourrait-il nous dire s'il a consulté le ministre de la Justice à ce sujet et s'ils sont tombés d'accord pour en appeler de ce jugement et, si tel est le cas, quand cet appel sera-t-il déposé?

[Français]

**L'hon. Jean Chrétien (ministre de la Justice et ministre d'État chargé du Développement social):** Je m'excuse auprès du député, je conversais avec mon collègue.

[Traduction]

**Mme le Président:** Le député de Edmonton-Ouest (M. Lambert) pourrait-il répéter sa question?

● (1500)

**M. Lambert:** Madame le Président, je vais reposer ma question. Le ministre des Finances peut-il nous dire s'il a consulté le ministre de la Justice au sujet de la possibilité d'interjeter appel auprès de la Cour suprême du Canada à propos de ce jugement et, dans l'affirmative, quand fera-t-on appel?

**M. Chrétien:** Madame le Président, le gouvernement prendra une décision à ce sujet très bientôt et s'il décide d'interjeter appel, cela sera annoncé sans délai.